

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE DE THOMERY

VOIE COMMUNALE ----- CERTIFICAT D'ALIGNEMENT	Le 18 JAN. 2012 CABINET VERDIER
--	------------------------------------

Courrier reçu

Délivré le : 12 janvier 2012

À la demande de : SARL Cabinet J.P. VERDIER

En date du : 10 novembre 2011

Concernant les servitudes d'alignement pouvant grever l'immeuble sis : 117 rue du Général de Ségur.

Commune : Thomery

Cadastré section A n° 882, 883, 884, 1612 et 1613

En bordure des rues du Général de Ségur et Thiers
Appartenant à Madame THOMAS Anne Marie

L'immeuble ci-dessus désigné n'est pas grevé d'une servitude résultant du plan d'alignement relatif à la rue du général de Ségur, mais est concerné par le plan d'alignement relatif à la rue Thiers. Un extrait du plan d'alignement est joint.

Par ailleurs, il appartient au pétitionnaire de demander en Mairie les servitudes éventuelles d'urbanisme pouvant d'autre part grever également cet immeuble (note de renseignement d'urbanisme ou certificat d'urbanisme).

Par délégation du Maire,
L'Adjoint chargé de l'urbanisme



Jean-Claude Guillaume
Jean-Claude GUILLAUME

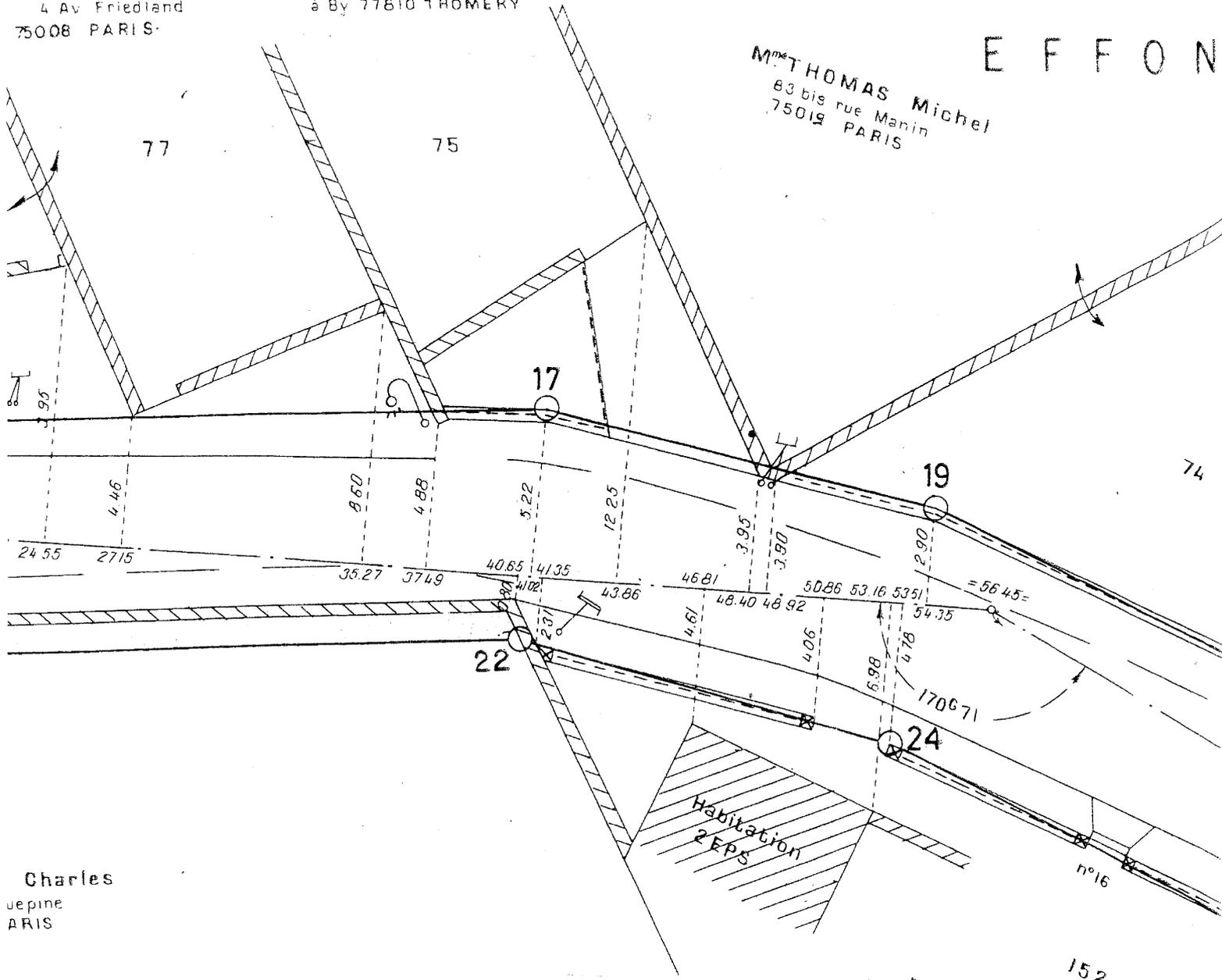
N.B. : Les renseignements ci-dessus sont fournis à titre purement indicatif et ne sauraient en aucun cas valoir définition de l'alignement. Le présent CERTIFICAT ne peut en aucun cas être considéré comme une autorisation d'effectuer des travaux de quelque nature qu'ils soient.

Mme BILHAUT André
4 Av Friedland
75008 PARIS

M. FONCE Roger
à By 77810 THOMERY

EFFON

M^{me} THOMAS Michel
83 bis rue Manin
75019 PARIS



Charles
Depine
PARIS

M^{me} RADEMAKERS Adriaan
219 CALLE ARIBAU
BARCELONE (ESPAGNE)

M O C Q U E P A N I E R S

- ABOUTISSANT RIÉTÉ DUBIN, 22_24 ALIGNEMENT DROIT PARTANT DU REPÈRE 22 PRÉCÉDEMMENT DÉP. SITUÉ A L'ANGLE DU PILIER DU PORTAIL D'ENTRÉE DE LA PROPRIÉTÉ
- ABOUTISSANT 26_28 ALIGNEMENT DROIT PARTANT DU REPÈRE 26, PRÉCÉDEMMENT DÉP. SITUÉ A 2.60^m DE L'ANGLE DE L'HABITATION SÉPARANT LES PROPRIÉTÉS

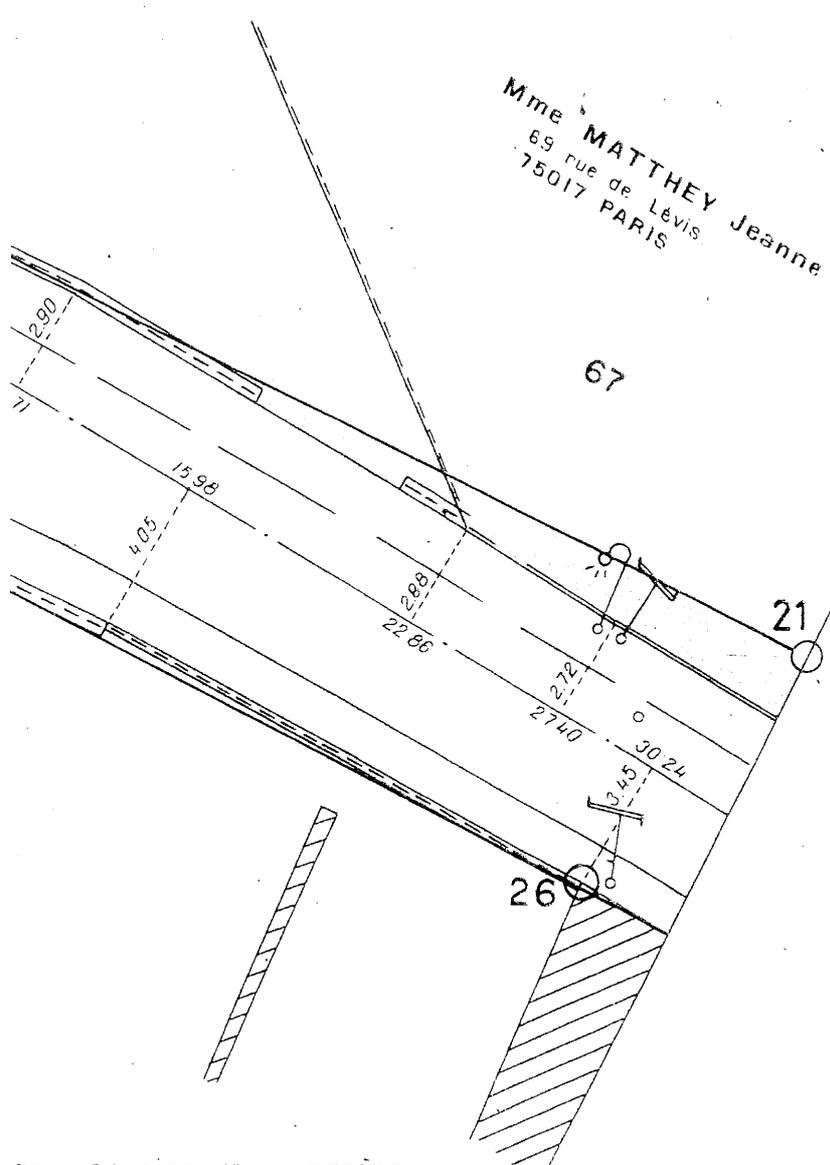
17 - 19

ALIGNEMENT DROIT PARTANT DU REPÈRE 17, PRÉCÉDEMMENT DÉFINI ET ABOUTISSANT AU REPÈRE 19, SITUÉ AU COUDE DU MUR DU TERRAIN THOMAS

D R É

19 - 21

ALIGNEMENT DROIT PARTANT DU REPÈRE 19, PRÉCÉDEMMENT DÉFINI ET ABOUTISSANT AU REPÈRE 21, SITUÉ A 8.00^m DU REPÈRE 22, ET A 35.60^m DU REPÈRE 19.



ET ABOUTISSANT AU REPÈRE 24
TÉ RADEMAKERS.

ET A BOUTISSANT AU REPÈRE 28,
ÉTÉS RADEMAKERS-CHEVALIER